



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Pièce n°6 : Annexes prévues à l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme

Dossier approuvé

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration du PLUi	le 29/03/2011	le 12/02/2015	le 10/12/2015
Le Président de la Communauté de Communes		 Le Président. Jean-Louis COSTES	